

# REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS DU HARAS

**Nous vous rappelons que toute inscription à l'accueil de loisirs vaut pour acceptation pleine et entière de ce règlement intérieur et qu'il s'applique à tous sans exception.**

## Présentation :

L'accueil de loisirs du Haras est situé au 3 allée du Haras – 49000 ANGERS.

Il accueille les enfants âgés de 6 ans révolus à 12 ans.

Des activités « passerelles » (CM-6<sup>ème</sup>) seront proposés régulièrement aux enfants à partir de 10 ans, afin de leur faire découvrir l'accueil jeunesse et de faciliter la transition.

L'accueil de loisirs prône les valeurs des centres sociaux et de l'éducation populaire, il se veut « émancipateur », c'est-à-dire qu'il favorise l'autonomie, la prise de responsabilités et de décisions de la part des enfants., afin de les rendre acteurs de leurs temps de loisirs.

L'équipe d'encadrement se compose d'une directrice diplômée et d'une animatrice permanente (en formation), ainsi que d'animateurs saisonniers diplômés.

## Période d'ouverture :

L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30 :

- Chaque mercredi en période scolaire
- Du lundi au vendredi lors des périodes de vacances scolaires

L'accueil des enfants est assuré :

- Le matin de 8h00 à 9h30
- Pour la pause déjeuner (si l'enfant ne mange pas à l'accueil de loisirs) : De 11h30 à 11h45 puis de 13h30 à 13h45
- Le soir de 17h00 à 18h30

Pour des raisons d'organisation et de bon déroulement des temps d'animations, il ne sera **pas possible pour l'équipe d'accueillir vos enfants en dehors de ces horaires.**

En cas d'impératif (RDV médical par exemple), merci d'en informer au préalable la directrice de l'accueil de loisirs.

## Modalités d'inscription et de règlement :

L'adhésion annuelle familiale est obligatoire pour participer aux activités du centre d'Animation d'Angers Centre. Elle est de 9€ par famille, valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante et vous permet d'accéder à l'ensemble des informations et activités du centre d'Animation.

Nous demandons à chaque famille de passer **OBLIGATOIREMENT** à l'accueil 12 rue THIERS pour toute première inscription ou réinscription annuelle.

Le dossier COMPLET comprend : la fiche de renseignements et la fiche d'informations sanitaires

➤ **MERCREDIS :**

- Demande à adresser par mail à l'adresse : [contact@aca-angers.fr](mailto:contact@aca-angers.fr) **au plus tard 24H avant** (soit avant le lundi 17h00)
- Le règlement doit être effectué soit à l'accueil 12 rue Thiers (tous modes de règlements acceptés), soit directement à l'accueil de loisirs le mercredi matin AU PLUS TARD (uniquement par chèque à l'ordre de ACA)

➤ **VACANCES SCOLAIRES :**

- Inscriptions à l'accueil 12 rue Thiers pour chaque période de vacances
- Possibilité d'adresser votre demande par mail à l'adresse : [contact@aca-angers.fr](mailto:contact@aca-angers.fr) **au plus tard 24H avant** le jour souhaité
- Le règlement doit être effectué au moment de la réservation et obligatoirement au plus tard **24H avant le premier jour d'accueil** de votre enfant (hors week-end et jours fériés) à l'accueil 12 rue Thiers uniquement

### Dates des vacances scolaires et périodes d'inscription :

PERIODES	DEBUT DES INSCRIPTIONS	DATE DE LA PERIODE
<b>MERCREDIS</b>	A partir du Lundi 15 Juillet 2024	Du Mercredi 04 Septembre 2024 au Mercredi 02 Juillet 2025
<b>TOUSSAINT</b>	A partir du Lundi 02 Septembre 2024	Du Lundi 21 Octobre au Jeudi 31 Octobre 2024 <b>VENDREDI 01 NOVEMBRE FERIE</b>
<b>NOEL</b>	A partir du Lundi 04 Novembre 2024	<b>FERMETURE DU LUNDI 23 DECEMBRE AU VENDREDI 27 DECEMBRE 2024</b>  Du Lundi 30 Décembre 2024 au Vendredi 03 Janvier 2025 <b>MERCREDI 01 JANVIER FERIE</b>
<b>HIVER</b>	A partir du Lundi 06 Janvier 2025	Du Lundi 10 Février au Vendredi 21 Février 2025
<b>PRINTEMPS</b>	A partir du Lundi 24 Février 2025	Du Lundi 07 Avril au Vendredi 18 Avril 2025
<b>ETE</b>	A partir du Lundi 19 Mai 2025	Du Lundi 07 Juillet 2025 au Vendredi 29 Août 2025  <b>FERMETURE DU LUNDI 04 AOUT AU VENDREDI 15 AOUT 2025</b>
<b>MERCREDIS 2025/2026</b>	A partir du Mardi 15 Juillet 2025	A partir du Mercredi 03 Septembre 2025

## Absences et annulations :

Pour des raisons d'organisation, merci de prévenir toute absence par mail ou par téléphone.

Les demandes d'annulation doivent être faites 7 jours avant à l'adresse [contact@aca-angers.fr](mailto:contact@aca-angers.fr).

Hors délai, aucun remboursement ne sera effectué sans la présentation d'un justificatif (certificat médical, contrat de travail, convocation...)

## Factures :

Si vous souhaitez obtenir une facture, merci d'en formuler la demande par mail à : [contact@aca-angers.fr](mailto:contact@aca-angers.fr). Celle-ci ne pourra être éditée que sur la base des présences réelles et uniquement une fois la période d'inscription terminée.

## Comportement des enfants et responsabilités de chacun :

Nous préconisons aux enfants d'avoir une tenue adaptée, afin de pouvoir pratiquer des activités de bricolage ou sportives par exemple, tout en restant à l'aise et sans crainte de se salir.

Pour le bon déroulement de l'accueil, nous demandons à chacun d'avoir un comportement respectueux de tous, adultes comme enfants, ou intervenants extérieurs, ainsi que de respecter les lieux et le matériel mis à leur disposition.

Les téléphones portables ne sont pas les bienvenus, ainsi que tout objet de valeur ou pouvant susciter la convoitise.

En tout état de cause, le centre ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, vol ou casse de ces objets. L'équipe d'animation se réserve également le droit de mettre de côté pour la journée ces objets en cas de conflits ou de troubles dans le bon déroulement de la journée.

En cas de problèmes répétés de comportement ou de non-respect des règles de vie en collectivité, différentes mesures, allant du simple avertissement oral, à la convocation des familles, pourront être appliquées.

En dernier lieu, un rendez-vous avec la coordinatrice afin d'envisager une mesure d'exclusion (temporaire ou définitive) pourra être pris.

## Accueil des enfants à besoins particuliers :

Nous sommes signataires de la charte d'accueil de l'enfant en situation de handicap avec la CAF. Ainsi, nous mettrons tout en œuvre pour accueillir votre enfant dans les meilleures conditions si celui-ci nécessite une attention particulière. Pour cela, merci de le signaler lors de l'inscription afin de convenir d'un RDV avec la directrice.

Nous vous recommandons également de signaler toute autre situation particulière pouvant avoir une incidence sur le comportement de votre enfant lors des journées d'accueil, afin d'y accorder une vigilance attentive.